



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2021

L'an deux mil-vingt-et-un et le six février, à 9 heures 00, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le vendredi vingt-neuf janvier de l'an deux mil-vingt-et-un, se sont réunis en séance ordinaire à la Salle Jean Moulin, sous la présidence de Monsieur Patrice SPEZIALE, Maire de Marsillargues.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présent au Conseil Municipal	Qui ont pris part à la délibération
29	26	29

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Patrice SPEZIALE, Maire, Monsieur Florian TEMPIER, Madame Anne-Sophie DIAZ, Monsieur Joël INGUIMBERT, Madame Julie CROIN, Monsieur David COULOMB, Madame Christelle COCCA, Monsieur Geoffrey SOMMER, Madame Christelle VALENTIN, Adjoint au Maire, Madame Marie-Christine DUBUISSON, Monsieur José GARAY, Madame Frédérique JEFFERYS, Monsieur Ali BENFATAH, Madame Isabelle ARNAL, Madame Sylvie FERRANDIS, Monsieur Vincent FAURE, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Ludovic LAGARDE, Madame Johanna VIMEUX, Madame Ludyvine HALLE, Monsieur Francis GARNIER, Madame Anne-Marie VALAT, Monsieur Régis GERAUD, Madame Aurora WALDURA, Monsieur Maamar MAMECHE et Monsieur Frédéric CORVIOLE, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

### ÉTAIENT ABSENTS MAIS AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Monsieur Brahim ABDENNOURI, ayant donné procuration à Monsieur Geoffrey SOMMER  
Monsieur Christophe DESCARREGA ayant donné procuration à Madame Christelle COCCA  
Madame Géraldine MARTINETTI, ayant donné procuration à Madame Anne-Marie VALAT

### Objet : COMITE CONSULTATIF « COMITE DE PILOTAGE ECOLES JEUNESSE »

Madame Anne-Sophie DIAZ, 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire déléguée à l'enfance et à la jeunesse, rapporteur, indique que le Code Général des Collectivités Territoriales précise dans son article L 2143-2 la possibilité de constituer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire communal en y associant des représentants des habitants de la commune. Des personnalités extérieures particulièrement qualifiées ou directement concernées par le sujet soumis à l'examen du comité peuvent être également désignées. Ces comités consultatifs sont destinés à permettre la participation citoyenne des habitants à la vie locale. Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal proposé par le Maire, ou par lui-même.

Madame Anne-Sophie DIAZ indique au conseil municipal la volonté de mettre en place un comité dénommé « Comité de pilotage écoles jeunesse ». Ce comité se réunira toutes les fois que la situation l'exigera et au moins une fois par an. Le comité peut être consulté par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des personnalités membres du comité. Le comité peut par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel il a été constitué.



Madame Anne-Sophie DIAZ propose de fixer le nombre de membres à 22 personnes dont le Maire est président de droit, avec 10 élus représentant la municipalité et 12 personnes civiles représentatives du tissu de la population concernée :

Pour les élus :

- M. Patrice SPEZIALE, Président du comité consultatif.
- Mme Anne-Sophie DIAZ ;
- M. David COULOMB ;
- Mme Christelle COCCA ;
- M. Geoffrey SOMMER ;
- Mme Frédérique JEFFERYS ;
- M. Ludovic LAGARDE
- Mme Ludivine HALLE
- Mme Géraldine MARTINETTI
- Mme Aurore WALDURA

Pour les représentants civils :

- Mme Virginie THOREL ;
- M. Denis MORON ;
- M. Benjamin TRICOT ;
- Mme Céline ALBUISSON ;
- M. Florent BOYER ;
- M. Patrick GAILLARD
- M. François ORAIN ;
- Mme Agnès HOUQUES ;
- M. Olivier LORENZI ;
- M. Jérôme BASSIER ;
- Mme Brigitte GAVROY ;
- Mme BIANCO Géraldine ;

### **Délibération**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2143-2 ;  
Sur proposition du rapporteur,*

➤ **Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :**

**APPROUVE** l'exposé du rapporteur ;

**CREE** le comité consultatif dénommé « Comité de pilotage écoles jeunesse » ;

**FIXE** à 22 membres le nombre de personnes composant ce comité consultatif dénommé « Comité de pilotage écoles jeunesse », dont le Maire est Président de droit ;

**DESIGNE** les membres ainsi

Pour les élus :

- M. Patrice SPEZIALE, Président du comité consultatif.
- Mme Anne-Sophie DIAZ ;
- M. David COULOMB ;
- Mme Christelle COCCA ;
- M. Geoffrey SOMMER ;
- Mme Frédérique JEFFERYS ;
- M. Ludovic LAGARDE
- Mme Ludivine HALLE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2021

Affichage : 09/02/2021

Monsieur le Maire,  
Patrice SPEZIALE



- Mme Géraldine MARTINETTI
- Mme Aurore WALDURA

Pour les représentants civils :

- Mme Virginie THOREL ;
- M. Denis MORON ;
- M. Benjamin TRICOT ;
- Mme Céline ALBUISSON ;
- M. Florent BOYER ;
- M. Patrick GAILLARD
- M. François ORAIN;
- Mme Agnès HOUQUES ;
- M. Olivier LORENZI ;
- M. Jérôme BASSIER ;
- Mme Brigitte GAVROY ;
- Mme BIANCO Géraldine ;

**AUTORISE** le Maire, ou à défaut l'Adjointe déléguée, à signer tout document relatif à ce dossier ;

**DIT** que les crédits nécessaires au fonctionnement de ce comité consultatif sont prévus au Budget de la Ville.

Ainsi Délibéré à MARSILLARGUES, les jours, mois et an que dessus.

Au Registre suivent les Signatures

Pour ampliation conforme, MARSILLARGUES, le 9 février 2021.

**Le Maire,**  
Patrice SPEZIALE



Délibération rendue exécutoire par transmission au Préfet le (date du visa de la préfecture) et affichage le jour susdit

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.